

Merci de remplir ou de recopier ce bulletin d'adhésion et de l'envoyer à l'adresse indiquée en joignant votre chèque à l'ordre du CICNS : CICNS • B. P. 7 • 82270 Montpezat de Quercy

Nom et prénom :

Adresse postale :

Adresse email :

Téléphone :

- Je souhaite adhérer au CICNS en tant que membre sympathisant* et je joins le règlement de ma cotisation, soit 25 euros.
- Je souhaite adhérer au CICNS en tant que membre bienfaiteur* et je joins le règlement de ma cotisation soit 100 euros.
- Je souhaite soutenir le CICNS et je fais un don par chèque de
- Je souhaite participer aux actions du CICNS et j'accepte d'être contacté(e) à cette fin.

La période de référence de l'adhésion court de la date du règlement de la cotisation jusqu'à la date de la prochaine AG

- J'ai bien lu la charte et je suis en accord avec ses termes.

Date et signature :

*En accord avec les statuts du CICNS, les membres sympathisants ne participent pas aux Assemblées Générales annuelles ou extraordinaires. Le Conseil d'Administration du CICNS choisit les membres actifs parmi les adhérents (membres sympathisants, membres bienfaiteurs, membres d'honneur) manifestant une implication réelle et soutenue pour l'action du CICNS. Ces membres sont invités aux Assemblées générales annuelles et participent au vote des projets exceptionnels du CICNS.

Le CICNS déclare son utilisation de fichiers auprès de la Commission Nationale Informatiques et Libertés. Conformément à l'article 27 de la loi Informatiques et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant dont nous sommes seuls destinataires. Ce droit peut s'exercer auprès du secrétaire en exercice de l'association à l'adresse admin@ciens.net. Les réponses à ce bulletin d'adhésion sont obligatoires pour que celle-ci soit effective.



L'urgence d'un grand mouvement solidaire

Aujourd'hui, face à la curée, les mouvements spirituels, les thérapeutes, les médecins alternatifs se font « tout petits ».

Une croyance répandue dans les cercles spirituels et thérapeutiques voudrait que cette discrétion soit garante de sécurité.

Il n'en est rien.

La campagne des activistes *anti-spirituel* est tout autant concentrée sur les petits groupes, plus faciles à terroriser et à dissoudre, que sur les grands groupes plus médiatisés.

Au CICNS, nous recevons chaque semaine l'annonce d'une discrimination ou d'une action policière à l'encontre d'un groupe spirituel inconnu.

La croissance accélérée des organismes de lutte anti-sectes et le soutien qu'ils obtiennent de la part des autorités font que le choix ne peut plus être à la discrétion. Soit vous acceptez de dissoudre vos mouvements et d'oublier votre aspiration spirituelle (c'est l'objectif à terme de cette croisade), soit vous venez construire ce mouvement solidaire – au-delà des particularités de pratiques et de foi – qui est la réponse la plus juste à la situation actuelle en France.

Nous ne croyons pas que cela se fera en un jour, compte tenu du fait que la peur s'est largement installée parmi les victimes de cette discrimination et que les arguments contre ce sursaut sont ancrés dans les croyances des uns et des autres, prétextant principalement qu'il ne nous appartient pas de lutter, que tout est entre les mains de

Dieu... ouvrant ainsi à nouveau la porte des persécutions religieuses passives.

Nous croyons que nous sommes en fait incités à apporter un souffle nouveau dans notre société. Nous aurions peut-être préféré vivre dans la discrétion, un peu en marge de ce monde de folie qui avance à un train d'enfer vers une destination obscure. Mais nous devons constater que les événements nous « interpellent », qu'ils s'apprentent à nous révéler notre lâcheté ou la force de notre foi, qu'ils nous obligent à regarder maintenant si nous allons sacrifier l'essentiel devant la peur et l'ignorance, si nous pouvons renier, trois fois et plus, ce qui a guidé nos vies, pour laisser s'installer cette nouvelle barbarie qui prend, une fois encore, le masque d'une mission de salubrité publique.

Le temps est venu d'un grand mouvement solidaire, vivant et joyeux, qui affirme avec force et douceur, avec amour et fermeté, la valeur, la nécessité et le droit à l'expression de nos choix spirituels, de nos choix de vie, de nos choix de santé.

Il est temps d'oublier nos arguments fallacieux et de participer, dans un élan courageux, à cette grande célébration de la spiritualité que nous n'aurions pas su inventer mais qui s'impose, comme la continuité de nos prières et de nos actions privées. Et nous en viendrons probablement à remercier ceux qui voulaient persécuter pour cette opportunité qu'ils nous offrent, à leur insu, de contribuer à apporter ce souffle nouveau dans notre société en déclin.

Nous devons sortir de nos trous parce que c'est dans la lumière que doit vivre la spiritualité. Il faut cesser de trembler comme si nous portions le poids d'une quelconque faute. Il faut cesser de nous cacher devant la violence des assauts. Il faut faire connaître au monde ce qu'il ignore à cause de notre mutisme. Il faut informer, témoigner et affirmer nos droits naturels.

Il est grand temps de créer ensemble une association des âmes, un formidable mouvement solidaire qui mettra un terme à ce nouvel obscurantisme. Il ne s'agit pas seulement d'une lutte, mais d'un réveil véritable, d'une possibilité de trouver la force, le réconfort et le ressourcement nécessaire dans ce mouvement, en préparant la naissance d'une nouvelle entité qui garantira à chacun la protection véritable de sa liberté de conscience.

Si vous ne comprenez pas tout de suite l'importance de cet appel, vous le comprendrez bientôt. Mais l'histoire nous inspire à ne pas attendre. Aujourd'hui, les activistes *anti-spirituel* ont monté d'un cran dans l'expression de leur haine et de leur ignorance. Ils sont grisés par l'impunité dont ils jouissent pour l'instant. Quand ils ne pourront plus injurier, diffamer et détruire sans que personne ne manifeste son désaccord, leur force ne reposera plus sur rien, parce que le mensonge ne sera plus seul sur la place publique.

Ce que nous allons exprimer ouvertement n'est pas une option facultative mais une dimension essentielle de l'homme que nous ne voulons pas oublier dans ce marasme.

Sinon, ce serait la victoire d'un nouvel obscurantisme.

Participez à cet élan **en adhérant au CICNS** (voir bulletin d'adhésion ci-contre) et **en vous inscrivant à notre lettre d'infos** sur <http://www.cicns.net/Lettres.htm>.

L'inscription à notre lettre vous permettra de garder le contact avec nous et de connaître nos actions ainsi que les dernières nouvelles au sujet de la liberté spirituelle en France.



Centre d'Information et de Conseil des Nouvelles Spiritualités

Pour que chacun puisse choisir
et pratiquer librement sa spiritualité,
la France peut mieux faire.
Unissons-nous pour l'aider.

CICNS • BP 7 • 82270 Montpezat de Quercy
06 34 11 49 58 • contact@ciens.net • www.cicns.net

Charte du CICNS

Le CICNS est un centre indépendant ouvert aux nouvelles spiritualités et à toute personne souhaitant s'informer sérieusement à leur sujet. Il comble un manque flagrant d'informations objectives et rigoureuses sur la question de la spiritualité de notre temps. L'intégration des expressions nouvelles de la recherche spirituelle représente un défi pour notre société. Ce défi n'est actuellement relevé ni par les autorités ni par le grand public. Au contraire, une campagne odieuse est en cours pour discréditer tout à fait l'engagement spirituel jusque dans ses fondements.

Le CICNS offre un espace d'information et de conseil à toute personne et tout mouvement soucieux d'éveiller, de nourrir et de promouvoir librement la recherche spirituelle sous toutes ses formes légales. Il travaille également à l'information des autorités et de la population et se présente comme un partenaire fiable sur la question des nouvelles spiritualités aujourd'hui.

Le CICNS n'est pas juge de la valeur des démarches spirituelles diverses de ses membres.

Il représente la neutralité absente dans les médias et la justice et chez les activistes anti-sectes aujourd'hui. Il fonde en effet son regard sur la reconnaissance de la place naturelle de la démarche spirituelle dans une société humaine, laquelle est actuellement victime de ses orientations superficielles.

Les êtres humains aspirent naturellement à trouver et vivre pleinement le sens de leur existence. La condamnation que subit aujourd'hui la recherche spirituelle – résumée pour le grand public par le terme péjoratif de « secte » – est issue d'amalgames tendancieux et révoltants perpétrés par des personnes ou des groupes engagés dans une croisade contre la spiritualité en général.

Des actes criminels de quelques individus dans le monde ont été utilisés pour justifier une campagne de discrimination exceptionnelle en France.

Les membres du CICNS ne nient pas l'existence d'actes criminels et acceptent sans réserve, en tant que citoyens et si les faits sont démontrés, qu'ils soient jugés et sanctionnés, indépendamment des convictions personnelles ou des appartenances de leurs auteurs. Mais l'existence de notre centre se justifie par le fait que ces actes, parfois non élucidés, conduisent aujourd'hui à une campagne de désinformation sur la nature de la recherche spirituelle, à des amalgames que la population a acceptés dans son ensemble, à des discriminations, des injustices et des tragédies humaines dont nous avons de nombreux exemples et témoignages dans nos archives.

Cette situation, qui peut s'apparenter à un nouvel obscurantisme, est inacceptable dans une société qui se proclame démocratique.

Le CICNS s'est donc constitué pour représenter ceux qui se reconnaissent dans ce constat et souhaitent voir évoluer la situation.

En conséquence, l'adhésion au CICNS présente également quelques responsabilités :

- Les membres du CICNS sont nécessairement engagés dans des démarches qui visent à restaurer la dignité de l'homme, à exprimer son potentiel, à révéler sa nature véritable et profonde, à le libérer du joug du matérialisme et à promouvoir les valeurs humanistes et spirituelles dans notre société. Le CICNS se réserve le droit de refuser l'adhésion de personnes ou de groupes qui feraient l'apologie d'actions destructrices ou criminelles.
- Les membres de notre association s'engagent à être des exemples de ce que la dimension spirituelle peut apporter de plus profond à l'individu et, en conséquence, à la société.
- Les membres de notre association ont conscience, au-delà de leurs croyances, de la nécessité de respecter les lois en vigueur dans notre pays. Ils se réservent toutefois le droit de dénoncer celles qui ne respecteraient pas le droit naturel à vivre et exprimer ses choix de vie, aussi originaux puissent-ils paraître aux yeux du grand public.
- Les membres de notre association ont à cœur de respecter eux-mêmes toutes les formes de croyances en évitant de tirer des conclusions hâtives, de prononcer des jugements épidermiques ou des lieux communs sur les formes diverses de la recherche spirituelle. Ils veillent en particulier à observer pour eux-mêmes, avant tout, comment le conditionnement collectif pourrait les conduire à leur insu à des condamnations irréfléchies dont ils deviendraient inévitablement eux-mêmes les victimes.
- Les membres de notre association sont sensibles à une démarche pacifique pour restaurer la vérité sur la question des nouvelles spiritualités.



Notre association a besoin de votre soutien financier pour poursuivre ses actions, ses mailings, et pour maintenir la présence active de son équipe de bénévoles sur des affaires de discriminations ou au cours de procès.

En adhérant à l'association, vous devenez membre, ce qui ne vous engage pas à participer à nos activités (voir bulletin au dos).

L'adhésion annuelle est fixée à 25 euros pour les membres sympathisants.

Une adhésion à 100 euros ou plus fait de vous un membre de soutien et permettrait d'étendre notre action à une campagne d'information préventive auprès de la population et des autorités.

Nous proposons également des rendez-vous au cours desquels vous pourrez exposer votre situation ou votre témoignage et recevoir des conseils ainsi que des adresses d'avocats ayant déjà travaillé sur de tels dossiers. Merci de nous contacter à contact@cicns.net.

Vous êtes également invités à nous soumettre vos idées, vos propositions d'action et vos articles.

Merci de votre soutien.

L'équipe du CICNS

La Convention Européenne des Droits de l'Homme

1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites.

2. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui.